



Québec, le 27 juin 2007

Monsieur Martin Dussault
Waste Management Inc.
1994, chemin d'Ayer's Cliff, C.P. 718
Magog (Québec) J1X 5A8

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc.

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue le 18 juin dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous adresse la question suivante :

Waste Management a réalisé une évaluation des risques de contamination des eaux du bassin du lac Memphrémagog par des eaux provenant de la propriété de Bestan à Magog (document déposé DA13). Toutefois, dans le scénario d'apport accidentel d'eaux de lixiviation, cette évaluation ne considère pas les boues accumulées dans les deux bassins de rétention suite à la décantation des matières en suspension auxquelles peuvent être associés des contaminants.

1. Est-ce que le déversement subit de toutes les eaux de lixiviation contenues dans les bassins à la suite d'un bris simultané des digues des deux bassins pourrait impliquer des brèches qui atteindraient le fond des bassins et entraîner ainsi les boues contaminées, leur remise en suspension et leur transport vers l'aval ?
2. Est-ce que l'apport en contaminants des boues accumulées dans les bassins aurait dû être considéré dans l'évaluation des risques? Si oui, pourquoi et comment? Si non, pourquoi ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission